

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
MOLSHEIM

**COMMUNE
DE DUPPIGHEIM**



Tél : 03 88 50 80 29

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2022
Sous la Présidence de Monsieur Julien HAEGY, Maire

M. URLACHER Vincent donne pouvoir à Mme PETIN-HISLER Aurélie

Absents excusés : M. WETLEY Ludovic, Mme THOMAS Solène

Nombres de Conseillers élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

16

Nombre de pouvoir :

1

Affiché le 27/04/2022

N° 21 /2022

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER COMPLEMENTAIRE DU GCO MIS A ENQUETE PUBLIQUE

L'avis du Conseil Municipal est requis pour le dossier complémentaire mis à enquête publique et en l'occurrence :

- sur les éléments constitutifs du dossier d'enquête publique visant à mettre en lumière la **ré-évaluation** de l'état de conservation des populations des espèces protégées concernées par la demande de dérogation présentée lors de l'enquête publique initiale et
- sur les **compléments** apportés par le pétitionnaire relatifs à :
 - ✓ l'analyse des impacts du projet sur les sols,
 - ✓ l'analyse des impacts du projet sur la qualité de l'air
 - ✓ l'analyse des impacts du projet sur la santé
 - ✓ l'analyse des effets du projet sur l'urbanisation
 - ✓ les hypothèses et les simulations du trafic

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, EMET les avis suivants :**

1) L'analyse des impacts du projet sur les sols

D'après le SRADDET, le GCO vient couper un corridor écologique identifié au sein des SRCE (Mutzig Duttlenheim Duppigheim Entzheim).

Le GCO vient donc interférer avec la trame verte et bleue le long de la Bruche et de son canal.

Par ailleurs, il constitue un obstacle aux continuités écologiques transrégionales et transnationales nord -sud sur le territoire de Duppigheim qui part de Blaesheim jusqu'à Duttlenheim.

Nous estimons donc que les mesures prises dans le cadre de ce projet ne permettent pas de créer ou préserver ces corridors.

Dans l'ancienne étude impact du GCO, il est pourtant clairement stipulé que le projet prévoit un cordon végétal au pied du talus autoroutier pour créer un corridor vert. Le concessionnaire n'a rien prévu de tel sur son plan d'aménagement.

Dans l'étude d'impact complémentaire qui nous est désormais soumise, il est également vivement conseillé de réaliser au niveau des ouvrages en remblais, ce qui est le cas dans la plaine de la Bruche, des haies ou une rangée d'arbres le long de ces routes pour éviter les collisions entre les oiseaux et les véhicules.

Nous demandons que le concessionnaire respecte ces engagements.

En outre, l'artificialisation des sols va aggraver les risques d'inondation car il est notamment situé en zone rouge du PPRI dans la plaine de la Bruche.

Son emprise importante, soit 445,8 ha, vient diminuer d'autant le réservoir de carbone organique terrestre.

De plus, d'après les données de l'étude d'impact initial, « les fortes teneurs en éléments traces métalliques observées au sol affectent les 20 à 40 premiers mètres correspondants aux emprises vertes (non cultivées). Au-delà d'une distance de 40 à 80 mètres, cette pollution ne se distingue plus de la pollution de fond (sources : CETE de l'Est) »

Sans corridor vert, les sols cultivés risquent d'être exposés à une pollution d'autant plus que la construction du GCO étant en remblais dans la plaine de la Bruche, ces éléments pourraient se propager bien au-delà 40 mètres.

Enfin, les mesures compensatoires telles que prévues ne reconstituent que très peu de milieux naturels. Il n'y a d'ailleurs aucune compensation à Duppigheim alors que le GCO traverse partiellement notre ban communal.

Nous estimons donc que l'impact du GCO sur les sols est négatif et insuffisamment compensé.

2) L'analyse des impacts du projet sur la qualité de l'air

Sur la question de la pollution de l'air, en premier lieu, nous constatons que selon les propres chiffres fournis par Vinci, l'effet global du GCO sur l'amélioration de la qualité de l'air est quasi nul, en revanche, celui-ci va augmenter la surface du territoire soumise à ces pollutions diffuses en l'important dans des secteurs qui étaient jusque-là relativement épargnés. Il s'agit notamment de la commune de Duppigheim.

Ainsi, le GCO, d'une part, ne permet donc pas de réduire la pollution générale et l'exposition de la population et, d'autre part, le dépassement des valeurs guides OMS 2021 se poursuivra pour les PM2.5, PM10 et NO2.

Une étude indépendante réalisée par la société BIOMONITOR, du 20/10/2021 au 04/11/2021, à la demande de plusieurs communes (Duppigheim, Kolbsheim, Duttlenheim, Ernolsheim Sur Bruche) montre qu'il y avait déjà une pollution de l'air importante induite par l'A35 (M35) jusque dans les villages situés le long du GCO avant la mise en service de celui-ci.

En effet, d'après cette étude, les valeurs guides de qualité de l'air recommandées par l'OMS 2021 et les normes européennes pour la protection de la santé humaine, sont presque systématiquement dépassées. Cette pollution concerne tout particulièrement les quelques 2 000 salariés de la zone d'activité de la Bruche qui, d'après cette étude, sont actuellement impactés par l'A35, et le seront encore plus fortement par le GCO se situant à moins de 50 m de ce secteur. La même chose vaut pour les collégiens (de Duttlenheim) qui sont désormais à moins de 600 m du GCO.

Le GCO traversant désormais les villages à moins d'1 km, voire par certains endroits à moins de 300 mètres (sud de Duppigheim et Duttlenheim) et jouxtant la "plaine d'activités de la Bruche" comprenant 2000 salariés, on peut légitimement penser que la qualité de l'air se détériorera encore conséquemment après la mise en fonction du GCO.

L'augmentation du trafic prévue sur le secteur sud (32 000 véhicules les premières années à près de

60 000 véhicules par jour à l'horizon 2040) va également contribuer à aggraver conséquemment la qualité de l'air dans le secteur sud.

Enfin, certaines particules, les PM 1.0 et nano particules issues notamment de l'abrasion des pneus et des résidus de plaquette de freinage, ne sont pas prises en compte dans l'étude alors que leurs effets néfastes sur la santé sont de plus en plus documentés et avérés.

Ainsi, dans la conclusion de la page 48 de l'étude, il est indiqué : « ...les autres polluants ainsi que les particules issues de l'usure des pneus et de la route pâtissent de l'hypothèse d'une augmentation globale du trafic routier sur la zone d'étude. » ce qui laisse à craindre une augmentation de ces particules.

Par ailleurs, les circulations des flux de polluants sont complexes et leur propagation sera favorisée du fait que l'autoroute est située en remblais de 4 à 7 mètres le long de la plaine de la Bruche.

Pour finir, nous notons que les cartes sur lesquelles figurent les modélisations de propagation des polluants sont à une si petite échelle que cela ne permet pas d'évaluer l'impact du GCO au niveau d'un village et tout particulièrement du secteur sud qui sera le plus impacté.

En conclusion, nous estimons que cette étude vient confirmer que le GCO va contribuer à dégrader la qualité de l'air pour le ban communal de Duppigheim et la pollution de fond dans tout le bassin de vie et qu'en outre, cette étude comporte d'importantes lacunes en ne tenant pas compte des particules ultra fines et nano particules et qu'elle ne permet pas de voir précisément les effets de la pollution au niveau d'un village ou d'un bassin d'emploi en raison d'une échelle des cartes trop réduite. Cela nous conduit à donner un avis défavorable sur ce point également.

3) L'analyse des impacts du projet sur la santé

La question du bruit s'est aggravée depuis la mise en service du GCO.

La pollution sonore de fond générée par l'infrastructure est extrêmement gênante pour les riverains, tout particulièrement la nuit. Cette nuisance sera croissante avec l'augmentation du trafic (actuellement 13 000 véhicules par jour) et elle s'intensifiera avec l'arrivée des beaux jours quand les administrés vivront avec les fenêtres ouvertes.

Cette problématique de santé publique majeure est absente de ce dossier alors que l'importance des effets, mêmes inconscients, du bruit sur la santé psychique et physique est désormais également bien documentée.

En outre, l'étude acoustique comprise dans l'étude d'impact initial ne tient pas compte de la vitesse des vents dominants ni de leur orientation qui renforcent la propagation du bruit sur le village.

Ainsi, les bruits élevés tôt le matin entraîneront des perturbations chroniques lors du sommeil en été.

Ce phénomène sera aggravé par le fait que Duppigheim est situé sous les vents dominants et que le GCO se trouve en remblais (de 4 à 7 mètres) tout le long de la Plaine de la Bruche, favorisant ainsi la propagation du bruit.

Il serait donc souhaitable de prolonger le mur anti bruit depuis l'échangeur sud jusqu'à la zone industrielle.

En outre, le village subit déjà le bruit généré par de multiples autres infrastructures :

- A35 avec plus de 73 000 véhicules par jour (chiffres émanant d'une étude menée par la CEA)
- D392 avec plus de 5 000 véhicules par jour
- D711 avec plus de 4 200 véhicules par jour (chiffres émanant d'une étude menée par la CEA)
- l'aire de service du GCO qui a la singularité d'être ouverte à tous et de comporter des magasins ouverts 24h/24h : elle drainera donc des véhicules provenant de l'extérieur. Elle comporte plus de 190 places de stationnement.
- L'aéroport d'Entzheim comportant plus de 18 423 vols en 2019

A cela il faudra ajouter :

- la liaison GCO - Entzheim : projet en cours avec plus de 5000 véhicules / jour
- le trafic du GCO estimé à 59 000 véhicules jour en 2040

Outre, les effets néfastes du bruit, les effets des polluants risquent de créer sur notre population :

- A court terme, de la simple irritation à l'aggravation de faiblesses individuelles conduisant dans certains cas extrêmes au décès prématuré (de quelques jours à quelques semaines) de personnes fragiles.
- A long terme, la contribution des polluants pourrait intervenir dans l'apparition de pathologies chroniques ou de cancers.

En conclusion, nous estimons que ce projet comporte des risques majeurs de santé publique pour le village insuffisamment précisés et documentés.
Nous formulons également un avis défavorable sur ce point.

4) L'analyse des effets du projet sur l'urbanisation

Le GCO vient affecter le développement de notre village.

En effet, notre PLU actuel (de 2008 et mise à jour en 2015) prévoyait une urbanisation à l'ouest du village (II AUhe) et au sud-ouest.

Compte tenu de la proximité du GCO, situé à moins de 300 mètres pour certaines zones, nous sommes contraints d'abandonner cette urbanisation en tout ou partie.

L'installation de certaines entreprises situées dans la zone d'activités de la Bruche, le long du GCO, risque d'être également freinée, voire empêchée.

Nous considérons donc que cette étude ne tient pas suffisamment compte de l'impact urbanistique sur le village de Duppigheim car ce projet vient entraver le développement de notre village qui perd ainsi en attractivité.

Nous donnons également un avis défavorable sur l'effet de ce projet sur l'urbanisation.

5) Les hypothèses et les simulations du trafic

Nous constatons que dans les études de trafic de l'A355 réalisées par ARCOS et jointes dans la présente étude, il est indiqué qu'en 2040, la charge de véhicules de transports individuels sur le secteur sud (échangeur A355 / A35 jusqu'à la bretelle de sortie de Duppigheim / Duttlenheim) sera constamment supérieure à 100%.

Nous craignons que l'augmentation du trafic de véhicules sur le GCO soit sous-estimée pour deux raisons :

- si une liaison devait être réalisée entre les autoroutes françaises vers l'Allemagne au niveau de la forêt du Bienwald (A35 en France puis la B9 en Allemagne qui serait aménagée jusqu'à la A65 en Allemagne), nous subissons une augmentation très conséquente des poids lourds sur l'A355
- En outre, d'autres projets découlant de la réalisation du GCO et non pris en compte dans cette étude vont contribuer à accroître le nombre de véhicules :
 - Installations de grandes entreprises dans la zone d'activités ACTIVEUM,
 - La liaison GCO – Entzheim qui devrait drainer plus de 5000 véhicules par jour (source CEA),
 - Installations d'entreprises de logistique dans la zone d'activités de l'aéroport d'Entzheim disposant de 25 hectares constructibles (zone dénommée Skyparc),
 - Poursuite de l'aménagement de la zone d'activités d'Hangenbieten (21 hectares) intitulé les « Châteaux 2 »

Ces projets connexes vont donc conduire à augmenter le nombre de véhicules sur la portion sud du GCO.

Ces derniers traverseront pour partie la commune de Duppigheim pour se rendre dans de nouvelles zones d'activités avec une nouvelle route (liaison GCO - Entzheim) ou à la gare d'Entzheim possiblement transformée en parking relais pour l'entrée dans l'Eurométropole en venant de l'A35.

Pour toutes ces raisons, nous émettons également un avis négatif sur ce point.

Pour conclure, nous déplorons deux faits importants :

- l'impact réel de l'aire de service du GCO, situé à Duttlenheim, n'est toujours pas pris en compte dans l'étude complémentaire, ni pour le bruit, ni pour la pollution générée. Elle n'est même pas citée

dans l'étude complémentaire au niveau de son impact en termes de pollution de l'air. Quant à l'impact sur le bruit, l'aire de service n'est pas prise en compte dans l'étude initial. Sa proximité avec les maisons mais également avec la zone industrielle a également un impact urbanistique négatif sur le développement de notre village et de son bassin de vie et d'emploi. Il y a donc là une absence notoire qui rend l'étude incomplète et non sincère vis à vis de la commune de Duppigheim.

Il s'agit pourtant d'une zone de 7 hectares proche des habitations, jouxtant immédiatement les bâtiments de la zone industrielle de Duppigheim, et comprenant 60 places pour les poids lourds, 3 pour les bus, 130 pour les voitures et 4 pour les caravanes et camping.

- Il est surprenant que l'étude tienne compte d'un projet comme la VLIO mais pas de la route qui devrait relier le GCO par la D711 à la D221 à Entzheim.

Il s'agit pourtant d'un projet connexe qui devrait être pris en compte car il amènera de nouveaux véhicules sur cette portion du GCO (environ 5 200 véhicules par jour d'après une étude de la CEA) qui souhaiteront se rendre à la gare ou à l'aéroport d'Entzheim voire rejoindre la VLIO. La CEA a déjà évalué et modélisé l'impact de cette nouvelle liaison sur le trafic sur le GCO. Pourquoi alors ne figure-t-elle pas dans l'étude d'impact au même titre que la VLIO ?

- **C'est pourquoi, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis négatif sur l'étude qui nous a été soumise et insiste pour obtenir des aménagements de manière à réduire les nuisances tant sonores que visuelles et atmosphériques.**

Nous attendons, en effet, la mise en place d'un corridor vert le long du GCO, recommandé dans l'enquête publique et par l'autorité environnementale.

La somme des quotients de danger « fonction pulmonaire » étant déjà élevée le long de l'A35, accentuée de fait par la mise en place de l'échangeur sud et du GCO, nous demandons également, instamment, la mise en place d'une station de mesure permanente à l'entrée du village (à 500 m de l'échangeur sud).

N° 22 /2022

OBJET : FIXATION DES TARIFS AU PERISCOLAIRE

Depuis plusieurs années, l'accueil au périscolaire connaît un très fort engouement. La fréquentation a très fortement augmenté passant par exemple, d'une quarantaine d'enfants à midi, à près de 120 enfants aujourd'hui. Pour les encadrer, il faut, recruter davantage d'animateurs ce qui engendre dans le même temps une augmentation constante de la participation communale.

Sur proposition de l'OPAL,
après analyse de la situation,
afin de nous rapprocher des tarifs pratiqués dans les communes voisines et
de tenir compte de l'augmentation des frais fixes liés notamment à l'inflation,
une augmentation progressive de la participation familiale est proposée sur chaque tranche.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs du périscolaire comme présentés en annexe à compter du 01/09/2022.

N° 23/2022

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPMA)

L'Association de pêche organise le 04/06/2022 **sa traditionnelle pêche gratuite des jeunes** (sont concernés : les jeunes de 3 à 14 ans du village, les jeunes des membres de

l'association ainsi que les jeunes de deux écoles de pêche allemande). Quinze prix pour les plus belles prises et des récompenses pour les moins chanceux seront remis !
L'AAPPMA sollicite une aide financière de la Commune dans ce cadre-là.

Vu la manifestation ouverte exclusivement à l'attention des jeunes,

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (*M. HECKMANN Alain concerné par l'affaire s'abstient*)

➤ **DECIDE** d'allouer une subvention de 200,00 € à l'AAPPMA pour couvrir une partie des frais engagés.

Pour extrait conforme : le Maire





Tarifs 2022/2023 Centre de Duppigheim

| T1 = + de 2100 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 61,0 4,3 |
| Midi 4 jours | 101,8 9,0 |
| Midi 3 jours | 84,4 |
| Midi 2 jours | 56,2 |
| Midi 1 jour | 28,1 |
| Soir 4 jours | 103,3 9,1 |
| Soir 3 jours | 85,0 |
| Soir 2 jours | 57,1 |
| Soir 1 jour | 28,5 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 194,8 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 243,3 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 58,0 16,4 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 40,8 13,0 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,7 |
| Forfait 5 jours | 85,7 |
| Forfait 4 jours | 74,1 |
| Forfait 3 jours | 58,0 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 19,7 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 24,4 |
| Pass 5 semaines de vacances | 40,7 |

| T2 = 1801 - 2100 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 59,8 4,2 |
| Midi 4 jours | 99,8 8,8 |
| Midi 3 jours | 82,7 |
| Midi 2 jours | 55,1 |
| Midi 1 jour | 27,6 |
| Soir 4 jours | 101,3 9,0 |
| Soir 3 jours | 83,9 |
| Soir 2 jours | 55,9 |
| Soir 1 jour | 28,0 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 191,0 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 238,5 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 56,9 16,1 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 40,0 12,7 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,7 |
| Forfait 5 jours | 84,0 |
| Forfait 4 jours | 72,6 |
| Forfait 3 jours | 56,8 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 19,3 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 23,9 |
| Pass 5 semaines de vacances | 39,9 |

| T3 = 1501 - 1800 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 58,1 4,1 |
| Midi 4 jours | 96,9 8,6 |
| Midi 3 jours | 80,3 |
| Midi 2 jours | 53,5 |
| Midi 1 jour | 28,8 |
| Soir 4 jours | 98,3 8,7 |
| Soir 3 jours | 81,5 |
| Soir 2 jours | 54,3 |
| Soir 1 jour | 27,2 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 195,4 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 231,0 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 55,2 17,5 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 38,8 12,3 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,5 |
| Forfait 5 jours | 78,5 |
| Forfait 4 jours | 67,9 |
| Forfait 3 jours | 53,1 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 18,1 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 22,4 |
| Pass 5 semaines de vacances | 37,3 |

| T4 = 1301 - 1500 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 55,9 3,9 |
| Midi 4 jours | 93,2 8,3 |
| Midi 3 jours | 77,2 |
| Midi 2 jours | 51,5 |
| Midi 1 jour | 25,7 |
| Soir 4 jours | 94,5 8,4 |
| Soir 3 jours | 78,3 |
| Soir 2 jours | 52,2 |
| Soir 1 jour | 26,1 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 178,3 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 222,7 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 53,1 16,9 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 37,3 11,9 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,4 |
| Forfait 5 jours | 75,5 |
| Forfait 4 jours | 65,3 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 17,4 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 21,5 |
| Pass 5 semaines de vacances | 35,8 |

| T5 = 1001 - 1300 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 55,0 3,9 |
| Midi 4 jours | 91,8 8,1 |
| Midi 3 jours | 76,1 |
| Midi 2 jours | 50,7 |
| Midi 1 jour | 25,4 |
| Soir 4 jours | 93,1 8,2 |
| Soir 3 jours | 77,2 |
| Soir 2 jours | 51,5 |
| Soir 1 jour | 25,7 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 175,7 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 219,4 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 52,3 16,6 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 36,8 11,7 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,4 |
| Forfait 5 jours | 74,3 |
| Forfait 4 jours | 64,3 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 17,1 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 21,2 |
| Pass 5 semaines de vacances | 35,3 |

| T6 = 701 - 1000 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 52,9 3,7 |
| Midi 4 jours | 89,3 7,8 |
| Midi 3 jours | 73,2 |
| Midi 2 jours | 48,8 |
| Midi 1 jour | 24,4 |
| Soir 4 jours | 89,6 7,9 |
| Soir 3 jours | 74,2 |
| Soir 2 jours | 49,5 |
| Soir 1 jour | 24,7 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 168,9 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 211,0 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 50,3 16,0 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 35,4 11,2 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,2 |
| Forfait 5 jours | 70,1 |
| Forfait 4 jours | 60,7 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 16,2 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 20,0 |
| Pass 5 semaines de vacances | 33,3 |

| T7 = 501 - 700 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 49,7 3,5 |
| Midi 4 jours | 83,0 7,4 |
| Midi 3 jours | 68,8 |
| Midi 2 jours | 45,8 |
| Midi 1 jour | 22,9 |
| Soir 4 jours | 84,2 7,5 |
| Soir 3 jours | 69,8 |
| Soir 2 jours | 46,5 |
| Soir 1 jour | 23,3 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 158,8 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 198,3 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 47,3 15,0 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 33,2 10,6 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 2,1 |
| Forfait 5 jours | 65,4 |
| Forfait 4 jours | 56,6 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 15,1 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 18,8 |
| Pass 5 semaines de vacances | 31,4 |

| T8 = 0 - 500 | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Formule annualisée | A l'unité |
| Tarifs Commune de Duppigheim | |
| Périscolaire | |
| Matin (7:20 - 8:30) Mercredi compris | 44,0 3,1 |
| Midi 4 jours | 73,3 6,5 |
| Midi 3 jours | 60,8 |
| Midi 2 jours | 40,5 |
| Midi 1 jour | 20,3 |
| Soir 4 jours | 74,4 6,6 |
| Soir 3 jours | 61,7 |
| Soir 2 jours | 41,1 |
| Soir 1 jour | 20,6 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours (hors matins) | 140,4 |
| Semaine Midi + Soir 4 jours + Mercredis journée (hors matins) | 175,3 |
| Mercredis | |
| Journée (8:30-18:30) | 41,8 13,3 |
| Matin + Repas (8:30-14:00) | 29,4 9,3 |
| Vacances | |
| Matin (7:50 - 8:30) | 1,8 |
| Forfait 5 jours | 67,8 |
| Forfait 4 jours | 60,0 |
| Journée (8:30 - 18:30) | 13,3 |
| Pass Vacances - Forfait mensuel * | |
| Pass 3 semaines de vacances | 15,5 |
| Pass 5 semaines de vacances | 27,5 |

| Réductions | |
|---------------------|------|
| 2ème enfant | -5% |
| 3ème enfant et plus | -10% |

| Supplements | |
|-----------------------------------------|------|
| Hors commune de Duppigheim | +20% |
| Projets spécifiques ou sorties | 5,3 |
| Dépassement d'horaire tranche de 30 min | 7,5 |

Tarifs établis en fonction des Quotients Familiaux établis par la CAF. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.
 Tarifs commune appliqué pour les enfants résidents et/ou scolarisés à Duppigheim
 La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.
 Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

Le forfait 4 jours (vacances) n'est possible que pour les semaines incomplètes (ex: jour férié)

*Le Pass vacances est valable pour 3 ou 5 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances. Une semaine en tamée est une semaine déduite. Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Aucun report de semaine non consommée ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois de septembre à juin.